



République Française
Département SEINE ET MARNE
Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	30	38

Vote
A l'unanimité
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 18:46, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 19/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/06/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTRIAUX Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, LUCZAK Daisy à M. CHANUSSOT Jean-Marc, VIBERT Nicole à M. BARBERI Serge, MM : CASEAUX Hubert à M. NESTEL Gilles, POIRIER Daniel à Mme NINERAILLES Brigitte, PRIOUX Pierre-François à M. VIGIER Mathias, ROSSIGNEUX Gilles à Mme PONSARDIN Catherine, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, SALAZAR Joëlle, VAROQUI Geneviève, MM : BETTENCOURT François, CAMEK Julien, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, JAROSSAY Gilbert, LAGÜES-BAGET Yves, RACINE Pierre, REMOND Bruno, SAINT-JALMES Patrice

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2024_79 – Avenant n°3 au Contrat pour la réussite de Transition Ecologique (CRTE)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des contrats de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération n°2021-101 en date du 28 juin 2021 portant sur le protocole d'engagement avec l'Etat relatif au CRTE,

Vu la délibération n°2021-118 en date du 8 novembre 2021 sur l'approbation du CRTE accompagné de ses annexes,

Vu la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes le lundi 15 novembre 2021,

Vu la délibération n°2022-69 en date du 30 mai 2022 sur le projet de territoire,

Vu la délibération n°2022-78 en date du 30 juin 2022 sur l'avenant n°1 au CRTE,

Vu la signature de l'avenant n°1 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes le jeudi 22 juillet 2022,

Vu la délibération n°2023-98 en date du 22 juin 2023 sur l'avenant n°2 au CRTE,

Vu la signature de l'avenant n°2 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes le jeudi 25 juillet 2023,

Considérant que le CRTE est un contrat d'une durée de 6 ans, modifiable par avenant en cas d'ajout ou d'ajustement des différentes actions et/ou projets inscrits à ce contrat,

Considérant qu'il est aujourd'hui nécessaire d'apporter un troisième avenant afin :

- D'ajouter 10 nouvelles actions et 2 nouveaux projets,
- D'enregistrer la modification d'actions et de projets existants au CRTE,
- D'enregistrer le passage de projets en actions et le passage d'actions en projets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- **ACCEPTTE** les termes de l'avenant n°3 annexé à la présente délibération accompagnée de ses annexes :
 - Des nouvelles fiches actions (Annexe 1)
 - Des nouveaux projets (Annexe 2)
 - Du tableau récapitulatif des actions et projets par commune (Annexe 3)
 - Du tableau des crédits sollicités à l'Etat (Annexe 4)
- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat ainsi que toutes les pièces et documents techniques et administratives associées à ce contrat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 077-200070779-20240625-2024_79-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 27/06/2024
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024



ID : 077-200070779-20240625-2024_79-DE

